

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GIRAUT DE BORNEIL

PROCES-VERBAL

Séance n°2 du jeudi 6 novembre 2025

Année scolaire : 2025/2026

Numéro de séance : 2

Date de la transmission de la convocation aux membres : 17 octobre 2025

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président du conseil d'administration : M. NORMAND Laurent

Secrétaire de séance : Mme BABDOR Séverine

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 20

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025
- 2- Installation des commissions
- 3- Contrats et conventions
- 4- DBM
- 5- Informations et questions diverses

	CIV	NOM Prénom	Représentant CA	Absent	Excusé	émargement
Membres de droit	M.	NORMAND Laurent	Proviseur - Président			
	M.	LACAUD Carl	Principal Adjoint		X	
	M.	LE GOANVIC Didier	Secrétaire général d'EPL			
	M.	CHAILLIER Rodolphe	Conseiller Principal d'éducation			
	Mme	BRIVADIS Julia	Agent comptable			
	Mme	SEDAN Annie	repr. SIVOS			
	M.	PLATON Nicolas	repr. Conseil Régional			
	Mme	LANGLADE Colette	repr. Conseil Régional			
	M.	MORAND Jimmy	repr. commune			
	M.	VAUGRENARD Alain	personnalité qualifiée			
Représentants des personnels A TOSS	Mme	ROUILLON Géraldine	repr. ATSS			
	Mme	GAUTHIER Delphine	repr. ATSS			
	Mme	BABDOR Séverine	repr. ATSS			
	Mme	CLÉMENT Véronique	repr. ATSS			
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M.	RENARD Benjamin	repr. Pers. Enseignants		X	
	M.	WECKSTEEN François	repr. Pers. Enseignants		X	
	Mme	DELARUE Sylvie	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	LAFAYSSÉ Elsa	repr. Pers. Enseignants			
	Mme	MORAND Nawal	repr. Pers. Éducation			
	M.	BACHELLERIE Benoît	repr. Pers. Enseignants			
			1 siège non pourvu	repr. Pers. Enseignants		
Représentants des élèves	Mme	NAL Margot TG1	repr. Elèves			
	Mme	FRANCIS Claire TG1	repr. Elèves			
	Mme	PUIG DUBA Maë 1G	repr. Elèves			
	Mme	BORDES Lily-Violette 1G	repr. Elèves			
	M.	KELLER CHAVILLON Nolan 1G	repr. Elèves			
Représentants des parents d'élèves	Mme	DUBREUIL-DURAND Agnès	repr. Parents d'élèves			
	Mme	RUFFIER Stéphanie	repr. Parents d'élèves			
	Mme	REY Marie-Pierre	repr. Parents d'élèves			
	Mme	FEURPRIER Céline	repr. Parents d'élèves			
	M.	DENNE Yan	repr. Parents d'élèves			
Total		membres Titulaires membres Suppléants				

Signatures :

Le président,
Laurent NORMAND



La secrétaire de séance,
Séverine BABDOR



Le conseil d'administration est ouvert à 18h03.

21 membres sont présents en début de séance. Le quorum est atteint et les délibérations peuvent se dérouler régulièrement.

M. NORMAND, proviseur et président du conseil d'administration, salue les membres du conseil.

Désignation du secrétaire de séance : Mme BABDOR, représentante élue des personnels administratifs, est volontaire.

1) Validation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2025

Il n'y a pas de commentaire ni de demande de modification. Le procès-verbal est donc mis aux voix.

VOTE : Nombre de votants : 20 POUR : 19 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

Monsieur Normand s'adresse aux membres du conseil d'administration pour les féliciter de leur élection. Il fait le point sur les résultats des scrutins qui se sont déroulés le 10/10/2025 : parents d'élèves, enseignants et personnels ATSS.

Pour résumer quelques chiffres concernant les élections :

	Parents d'élèves	Second collège ATOSS	Premier collège Personnel enseignement et d'éducation
Nbre d'inscrits	322	6	21
Votant	70	6	11
Participation	21.74%	100%	52.38%
Siege à pourvoir	5	3	7
Siege pourvus	5	3	6

18h10 arrivée de Mme ROUILLON infirmière scolaire.

Rappel de la question diverse par M. NORMAND :

« Nous avons appris que, pour bénéficier des tarifications de la demi-pension, il fallait remplir un formulaire en ligne avant le 10 octobre. Est-ce réel ou juste un bruit de couloir ? Et si oui, pourquoi les parents n'ont-ils pas été prévenus ? »

M. NORMAND demande à chaque membre du CA de se présenter et de donner sa fonction.

Les membres du conseil se présentent.

1) Installation du Conseil d'administration renouvelé et installation des commissions :

M. NORMAND présente la composition des différentes instances et commissions et rappelle qui sont les membres de droit du conseil d'administration. (Voir annexe 1) Soit un total de 27 membres.

M. NORMAND détaille également toutes les instances, leurs rôles ainsi que leurs membres :

-le conseil de discipline

-la commission éducative

-le conseil pédagogique permet de réunir les enseignants sur des sujets importants en amont du CA

-le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) e charge de mettre en place un plan d'action et de prévention autour de la citoyenneté, des questions relatives à la santé des élèves et de l'éducation au développement durable et à l'environnement.

-la commission hygiène et sécurité

M. NORMAND demande à M. CHAILLIER la désignation de 2 élèves pour la participation à cette commission.

-le conseil de la vie collégienne (CVC)

M. CHAILLIER informe M. NORMAND des noms des 3 élèves retenus pour la commission du conseil de discipline :

- Margot RUEL
- Claire FRANCIS
- Amaury ANCELET

2) Règlement intérieur du Conseil d'administration

Distribution du règlement intérieur aux membres du CA. (Voir annexe 2)

Lecture du document par M. NORMAND.

M. NORMAND rappelle le délai de 2 à 5 jours ouvrés concernant la mise à disposition des documents préparatoires. Il demande aux membres si ce délai reste tel quel.

En ce qui concerne la concertation, M. NORMAND rappelle qu'une suspension de séance reste possible durant le CA.

Mme DURAND demande également s'il est possible de convoquer un CA extraordinaire si nécessaire.

M. NORMAND rappelle que cela est possible, comme le stipule l'article 1 du Règlement Intérieur (RI). Il explique également le retrait de la commission permanente cette année.

Pas d'objection de la part des membres du CA.

Concernant l'article 3, M. NORMAND rappelle qu'en cas d'oubli d'une question diverse, il est tout à fait possible de l'ajouter à la dernière minute.

Fin de la lecture du RI. Pas de question.

M. NORMAND soumet au vote le projet de règlement intérieur qui est validé par l'ensemble des membres.

VOTE : Nombre de votants : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3) Affaires financières :

M. LE GOANVIC, secrétaire général de l'EPL, présente, pour information, les tarifs d'hébergements du Conseil départemental de Dordogne-Périgord qui seront en vigueur en 2026. (Voir annexe 3)

Distribution des formulaires de tarification.

Lecture du document par M. LE GOANVIC.

Rappel que les tarifs sont décidés en amont par la collectivité territoriale de rattachement et que le Conseil d'Administration (CA) prend seulement acte de ces tarifs. En cas de modification, une nouvelle information sera communiquée au CA.

M. LE GOANVIC rappelle également que nous sommes une cité scolaire, gérée uniquement par le département et non par la région. Il mentionne aussi la convention de partage des charges signée en 2003, qui stipule que le CD24 (Conseil Départemental de la Dordogne) prend en charge le service de restauration pour toute la cité scolaire (collège et lycée).

Ce sont donc les tarifs du Conseil Départemental de Dordogne qui s'appliquent à toute la cité scolaire et non la tarification solidaire de la Région Aquitaine.

M. LE GOANVIC fait savoir que le Département a également mis en place une tarification sociale en fonction du statut des élèves : « boursiers » ou « non boursiers ».

M. NORMAND ajoute que le Conseil Départemental de Dordogne-Périgord permet aux usagers de l'établissement de bénéficier d'une aide à la restauration.

M. LE GOANVIC précise également que les élèves boursiers bénéficient aussi de la bourse départementale, qui est versée à partir des mois de mai/juin et déduite automatiquement de la facture de la restauration.

Pour clore le sujet, M. NORMAND répond à une question diverse des parents d'élèves concernant la non-communication de la tarification solidaire.

Un parent d'élève demande si les dégradations sont récurrentes au sein de l'établissement. M. LE GOANVIC informe que cela reste occasionnel.

Nouvelle demande d'un parent d'élève concernant la publication de ces tarifs.

M. NORMAND informe que toutes ces informations sont relayées à l'ensemble de la cité scolaire par affichage au sein de l'établissement et sur l'application DEMAC'T pour les services du rectorat et des collectivités. Un message PRONOTE ne sera pas envoyé aux représentants légaux, car le CA a pris acte de cela.

M. NORMAND présente pour vote les tarifs à appliquer en cas de perte ou de dégradation des manuels ou petits matériels mis à disposition.

VOTE : Nombre de votants : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4) Convention et contrat

M. LE GOANVIC présente la convention avec le laboratoire du Conseil Départemental : Il s'agit d'une convention annuelle qui permet au chef d'établissement de signer un contrat avec ce laboratoire pour le contrôle sanitaire. Cette convention concerne plusieurs aspects :

1. Les autocontrôles en cantine :
 - 1 produit alimentaire est contrôlé chaque mois.
 - 2 contrôles sur les surfaces sont réalisés chaque mois pour vérifier l'hygiène des zones de préparation et de service des repas.
2. Contrôle de la légionellose :

Un contrôle sur la légionellose est effectué en début d'année scolaire par DALKIA, concernant la qualité de l'eau dans l'établissement.
3. Le coût annuel de la prestation pour l'année 2026 est de 931 €.

M. NORMAND présente au vote la convention pour le contrôle sanitaire :

VOTE : Nombre de votants : 20 POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5) Informations et questions diverses :

M. NORMAND donne la parole à Monsieur BACHELLERIE sur l'association sportive ainsi que du protocole de sécurité.

M. BACHELLERIE rappelle que les activités sportives se déroulent tous les mercredis après-midi et souligne la chance d'avoir le soutien de parents très volontaires et actifs pendant les compétitions.

Il donne des explications sur les différentes activités, les entraînements et le financement.

Concernant l'arrêt du PASS SPORT pour l'ensemble des clubs, M. BACHELLERIE rappelle que le département de la Dordogne attribue un chèque sport à tous les élèves faisant la demande de licence.

Il informe également sur l'AS vitrine et les réseaux sociaux de l'AS.

Pour finir, M. BACHELLERIE explique le protocole de sécurité imposé par le ministère pour les activités sportives dites "à risque", notamment celles pratiquées en pleine nature. Ce protocole s'applique à diverses activités dans l'établissement, telles que le VTT, la course d'orientation, le canoë, l'escalade, etc.

Voici un résumé en 4 points du protocole :

1. Évaluation des risques avant chaque activité.
2. Contrôle du matériel.
3. L'encadrement humain adéquat pour chaque activité.
4. Adaptation de l'activité en fonction de l'âge des élèves.

M. NORMAND fait également savoir qu'une mise à jour du projet d'EPS est en cours de finalisation.

18h50 départ de Mme ROUILLON ET DE Mme GAUTHIER.

Mme DURAND souhaite savoir si le problème de partage des locaux avec les autres associations est finalement résolu.

M. BACHELLERIE fait savoir que le souci est maintenant résolu, car une réunion a eu lieu avec le SIVOS et la mairie.

En l'absence d'autres interventions et l'ordre du jour étant épuisé, M. NORMAND lève la séance à 18h52.

ANNEXES :

ANNEXE 1 : liste des membres des instances et commissions renouvelées



Membres du Conseil d'Administration du Lycée					
Année scolaire 2025/2026					

	Civilité	NOM Prénom	Représentants CA	Titulaires	Suppléants	
Membres de droit	M.	NORMAND Laurent	Chef d'établissement - Président	x		
	M.	LACAUD Carl	Chef d'établissement Adjoint	x		
	M.	LE GOANVIC Didier	Secrétaire Général EPLE	x		
	M.	CHAILLIER Rodolphe	Conseiller Principal d'éducation	x		
	Mme	BRIVADIS Julia	Agent comptable			
	Mme	SEDAN Annie	repr. SIVOS			
	M.	PLATON Nicolas	repr. Conseil Régional	x		
	Mme	LANGLADE Colette	repr. Conseil Régional	x		
	M.	MORAND Jimmy	repr. Commune	x		
	M.	VAUGRENARD Alain	personnalité qualifiée	x		
repr. des personnels ATOSS	Mme	ROUILLON Géraldine	repr. ATSS	x		
	Mme	GAUTHIER Delphine	repr. ATSS	x		
	Mme	BABDOR Séverine	repr. ATSS	x		
	Mme	CLÉMENT Véronique	repr. ATSS		x	
repr. des personnels d'enseignement et d'éducation	M.	RENARD Benjamin	repr. Pers. Enseignants	x		
	M.	WECKSTEEN François	repr. Pers. Enseignants	x		
	Mme	DELARUE Sylvie	repr. Pers. Enseignants	x		
	Mme	LAFAYSSE Elsa	repr. Pers. Enseignants	x		
	Mme	MORAND Nawal	repr. Pers. Enseignants	x		
	M.	BACHELLERIE Benoît	repr. Pers. Enseignants	x		
1 siège non pourvu						
représentants des usagers	Elèves	NAL Margot TG1		repr. Élèves	x	
		FRANCIS Claire TG1		repr. Élèves	x	
		PUIG DUBA Maë 1G		repr. Élèves	x	
		BORDES Lily-Violette 1G		repr. Élèves	x	
		KELLER CHAVILLON Nolan 1G		repr. Élèves	x	
	Parents d'élèves	Mme	DUBREUIL-DURAND Agnès	repr. Parents d'élèves	x	
		Mme	RUFFIER Stéphanie	repr. Parents d'élèves	x	
		Mme	REY Marie-Pierre	repr. Parents d'élèves	x	
		Mme	FEURPRIER Céline	repr. Parents d'élèves	x	
		M.	DENNE Yan	repr. Parents d'élèves	x	
Invité						
Total Membres				27	0	
Quorum				14		

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LYCÉE GIRAUT DE BORNEIL - EXCIDÉUIL

STRUCTURES DE CONCERTATION

I – Fonction Administrative

1- ~~Commission permanente - Instance consultative (11 membres)~~

Membres de droit :		
Chef d'établissement, Président	M. NORMAND Laurent	
Chef d'établissement Adjoint	M. LACAUD Carl	
Adjoint Gestionnaire	M. LE GOANVIC Didier	
Représentant collectivité de rattachement	Mme LANGLADE Colette ou M. PLATON Nicolas	
	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignant d'enseignement et d'éducation (2 membres)	M. BACHELLERIE Benoît	
ATSS (1 membre)	Mme CLÉMENT Véronique	Mme GAUHIER Delphine
Parents (2 membres)	Mme DUBREUIL-DURAND Agnès	M. DENNE Yann
	Mme REY Marie-Pierre	Mme RUFFIER Stéphanie
Elèves (2 membres)		

II – Fonction pédagogique et éducative

2- Conseil de discipline - Instance de sanction (13 membres)

Membres de droit :		
Chef d'établissement, Président	M. NORMAND Laurent	
Chef d'établissement Adjoint	M. LACAUD Carl	
Adjoint Gestionnaire	M. LE GOANVIC Didier	
Conseiller principal d'éducation	M. CHAILLIER Rodolphe	
	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignant d'enseignement et d'éducation (3 membres)	Mme DELARUE Sylvie	Mme LAFAYSSE Elsa
	M. WECXSTEEN François	Mme MORAND Nawal
	M. BACHELLERIE Benoît	M. RENARD Benjamin
ATSS (1 membre)	Mme BABDOR Séverine	Mme GAUHIER Delphine
Parents (2 membres)	M. DENNE Yann	Mme FEURPRIER Céline
	Mme DUBREUIL-DURAND Agnès	Mme REY Marie-Pierre
Elèves (3 membres)	✓ RUEL Margot TGA	
	✓ FARRIS Claire TGA	
	✓ ANJELLET Amarty 2 ^{de} 3	

3- Conseil pédagogique - Instance consultative et de proposition pédagogique

Membres de droit :		
Chef d'établissement, Président	M. NORMAND Laurent	
Chef d'établissement Adjoint	M. LACAUD Carl	
Conseiller principal d'éducation	M. CHAILLIER Rodolphe	
Professeur documentaliste	M. WECXSTEEN François	
Au moins 1 professeur par matière		

III – Fonction sociale et de santé

4- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté - Instance de prévention (14 membres)

Membres de droit :		
Chef d'établissement, Président	M. NORMAND Laurent	
Chef d'établissement Adjoint	M. LACAUD Carl	
Adjoint Gestionnaire	M. LE GOANVIC Didier	
Conseiller principal d'éducation	M. CHAILLIER Rodolphe	
Infirmière EN	Mme ROUILLON Géraldine	
Assistante sociale EN	Mme BERLIT Marion	
Psychologue EN	Mme HEYVAERT Aurore	
	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignant d'enseignement et d'éducation (1 membre)	Mme MORAND Nawal	M. RENARD Benjamin
ATSS (1 membre)	Mme GAUTHIER Delphine	Mme CLÉMENT Véronique
Parents (1 membre)	Mme FEURPRIER Céline	Mme RUFFIER Stéphanie
Elèves (2 membres)		

IV – Fonction de gestion

5- Commission Hygiène et Sécurité (11 membres)

Membres de droit :		
Chef d'établissement, Président	M. NORMAND Laurent	
Chef d'établissement Adjoint	M. LACAUD Carl	
Adjoint Gestionnaire	M. LE GOANVIC Didier	
Représentant collectivité de rattachement	Mme ROUILLON Géraldine	
	Mme LANGLADE Colette ou M. PLATON Nicolas	
	Titulaires	Suppléants
Personnels enseignant d'enseignement et d'éducation (1 membre)	M. WEXSTEEN François	M. RENARD Benjamin
ATSS (1 membre)	Mme GAUTHIER Delphine	Mme CLÉMENT Véronique
Parents (2 membres)	M. DENNE Yann	Mme REY Marie-Pierre
	Mme FEURPRIER Céline	Mme DUBREUIL-DURAND Agnès
Elèves (2 membres)		

Handwritten notes in blue ink:
 1. Mme ROUILLON Géraldine
 2. Mme LANGLADE Colette
 3. Mme FEURPRIER Céline
 4. Mme DUBREUIL-DURAND Agnès

V – Fonction Vie de l'élève

1- Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

Président	M. NORMAND Laurent	
Vice-président	NAL Margot TG1	
Conseiller Principal d'éducation	CHAILLIER Rodolphe	
Elèves	VERHEECKE Lywenn TG2 <i>Suppléant : PECQUEUR Mathis TG1</i>	
	PETIT Léone TG1 <i>Suppléant : SVIRCEVIC-DULAS Éva TG1</i>	
	NAL Margot TG1 <i>Suppléant : RUEL Margot TG1</i>	
	FRANCIS Claire TG1 <i>Suppléant : DURAND Ayla 2^{nde} 3</i>	
	PUIG DUBA Maë 1G <i>Suppléant : BORDES Lily-Violette 1G</i>	
	ELIE Gabryel 1G <i>Suppléant : ANCELET Amaury 2^{nde} 3</i>	
	KELLER CHAVILLON Nolan 1G <i>Suppléant : JOBARD William 1G</i>	
	DEROIN Morgane 2 ^{nde} 2 <i>Suppléant : CHABASSIER Enéa 2^{nde} 2</i>	
	Personnels d'enseignement et d'éducation	M. BACHELLERIE Benoît
		Mme LAFAYSSE Elsa
	Mme MORAND Nawal	
	M. RENARD Benjamin	
Personnels ATSS	Mme BABDOR Séverine	
	Mme ROUILLON Géraldine	
	<i>Suppléante : Mme GAUTHIER Delphine</i>	
Parents d'élèves	Mme RUFFIER Stéphanie	
	<i>Suppléante : Mme DUBREUIL-DURAND Agnès</i>	

ANNEXE 2 : règlement intérieur du conseil d'administration

Article 1

Conformément à l'article 17 du décret 85-924 du 30 août 1985, le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre scolaire. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé. Il ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents en début de séance est égal à la majorité des membres composant le conseil.

Article 2

L'ordre du jour est fixé par le président. Il est communiqué sur la convocation aux différents membres du conseil. Des documents préparatoires seront adressés, le cas échéant, aux membres du conseil d'administration, sur lesquels ils pourraient être appelés à se prononcer, et ce dans un délai de 2 à 5 jours ouvrés, permettant lecture et concertation.

Article 3

Les membres du conseil d'administration ont la possibilité de soumettre par écrit au chef d'établissement les questions qu'ils aimeraient voir ajouter à l'ordre du jour deux jours ouvrables avant la réunion du conseil.

Article 4

Sur la sollicitation du président de séance, le secrétariat de séance est susceptible d'être tenu par l'un des membres élus appartenant aux différentes catégories d'élus.

Article 5

Tous les votes interviennent à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, la décision revient au président.

Article 6

Le chef d'établissement rend publiques, à l'issue de chaque séance, les décisions du conseil pour informer les membres de la communauté éducative. Cette publication a lieu tant par voie d'affichage que par une publication sur le site internet de la cité scolaire.

Article 7

Les débats doivent se dérouler dans le respect des personnes et de leurs convictions.

Article 8

Les membres du conseil d'administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes ou aux cas individuels.

Annexe n° 3 | la délibération n° du 06 octobre 2025
 SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DES COLLEGES PUBLICS DE DORDOGNE
 FIXATION DES TARIFS POUR 2026

PRESTATIONS AU FORFAIT POUR LES ELEVES		
Prestation	Tarif journalier 2026	Montant du forfait 2026
Forfait demi-pension sur 5 jours (élèves boursiers) Tarif unique	2,74 €	493,20 €
Forfait demi-pension sur 5 jours (élèves non boursiers) Tarif unique	2,94 €	529,20 €
Forfait demi-pension sur 4 jours (élèves boursiers) Tarif unique	2,99 €	430,56 €
Forfait demi-pension sur 4 jours (élèves non boursiers) Tarif unique	3,19 €	459,36 €
Forfait internat sur 5 jours (élèves boursiers) Tarif unique	7,24 €	1 303,20 €
Forfait internat sur 5 jours (élèves non boursiers) Tarif unique	7,64 €	1 375,20 €
Forfait internat sur 4 jours (élèves boursiers) Tarif unique	7,91 €	1 139,04 €
Forfait internat sur 4 jours (élèves non boursiers) Tarif unique	8,31 €	1 196,64 €
Forfait interne externé (restauration) Tarif unique	5,78 €	1 040,40 €

Annexes à la délibération n° du 06 octobre 2025
SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE DORDOGNE
FIXATION DES TARIFS POUR 2026

AUTRES PRESTATIONS COMMENSAUX	
Prestation	Tarif journalier 2026
Agents du Département affectés dans les collèges Tarif unique	soumis au barème URSSAF (tarif 2025 : 2,73 €)
Repas commensaux (Hors Agents Département) indice inférieur à 350 Tarif unique	3,35 €
Repas commensaux (Hors Agents Département) indice compris entre 350 et 450 Tarif unique	4,22 €
Repas commensaux (Hors Agents Département) indice supérieur à 450 Tarif unique	5,19 €
Hôtes de passage (dont Agents Département non affectés dans les collèges) Tarif unique	6,49 €
Nuitée adulte en chambre Tarif unique	9,04 €
Nuitée adulte en studio Tarif unique	10,84 €
Repas exceptionnel Tarif unique	13,00 €
Petit déjeuner - Tarif unique	1,52 €

* ce tarif sera réévalué chaque année conformément au barème URSSAF communiqué au 1er janvier.

AUTRES PRESTATIONS ELEVES

Prestation	Tarif journalier 2026
Elèves de passage au ticket (élèves boursiers)	4,30 €
Elèves de passage au ticket (élèves non boursiers)	4,50 €
Repas fourni aux élèves des écoles primaires et centres de loisirs Tarif unique	2,94 €
Repas fourni aux élèves des écoles maternelles Tarif unique	2,87 €
Nuitée élève Tarif unique	7,76 €
Petit déjeuner Tarif unique	1,52 €